

SAINT-LOUIS HABITAT

PIECES A FOURNIR

PIECES INDISPENSABLES

- Copie recto-verso de la pièce d'identité
- Certificat de travail (imprimé n°1) et les 3 dernières fiches de paie ou notification des droits ASSEDIC et la dernière déclaration mensuelle correspondante ou derniers talons de retraite et/ou pensions diverses
- Copies des deux derniers avis d'imposition ou non-imposition (en cas de mariage, de divorce au cours des années précitées, vous devez produire 3 avis correspondant aux 3 déclarations de situation partielle ; 2 en cas de décès)
- Copie de la dernière notification de droits de paiements de la CAF

PIECES COMPLEMENTAIRES

Concernant vos ressources :

- L'attestation Employeur (imprimé n°1 joint) dûment remplie pour vous-même, votre conjoint et éventuellement vos enfants en l'absence de certificat de travail
- Copie des justificatifs des revenus mensuels de chaque personne vivant dans le logement, c'est-à-dire selon votre cas :
 - Copie du document de la Caisse d'Allocations Familiales indiquant le montant des prestations et le numéro d'allocataire (RSA,AAH,API,PAJE,ect)
 - Une copie de la notification et de l'attestation de versement de la retraite principale et complémentaire
 - Le cas échéant : notification, pension alimentaire, pension de réversion...
- Copie du contrat de travail pour les demandeurs intérimaires
- Pour les artisans et les professions libérales, extrait Kbis et dernier bilan comptable

Concernant votre logement actuel :

- Si vous êtes locataire : attestation du propriétaire actuel justifiant du paiement régulier de vos loyers (imprimé n°2 – colonne de gauche)
- Si vous êtes hébergé à titre temporaire par un ami ou un membre de la famille : attestation d'hébergement (imprimé n°2 – colonne de droite)
- Si vous êtes en situation d'expulsion, copie du jugement du tribunal d'instance mettant fin à votre contrat de location

Concernant votre situation familiale et sociale

- Copie du livret de famille justifiant la composition de celle-ci
- Certificat médical de grossesse pour les femmes enceintes
- Copie recto-verso du titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangères
- Copie de l'ordonnance de non-conciliation ou du jugement de divorce précisant la garde des enfants et le montant de la pension alimentaire et/ou compensatoire